

COMITE DE QUARTIER CARRIERE WEHNECK

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE REUNION du 25 MARS 2021 au COSEC

Présents :

- *Membres du comité de quartier* : Mme ACED, M. ARCHACH, Mme BOISSENOT, M. CHAALAL, Mme GUTHIER, Mme MECHMECHE, Mme KARCI (stagiaire CMSEA), M. ELMADYOUNI, M. HUFF, M. LEROY, Mme MULLER, Mme NACIRI J., Mme BARBIER-TOUSSAINT, Mme PROPSOM, Mme RUPAR
- *Conseillers Municipaux de la Ville de Saint-Avold* : Mme BETTINER, Mme GUERIN, M. HAYDINGER, M. MOUTON, Mme NACIRI, M ; GAUDIG
- *Agent territorial* : Mme BROSSARD

Excusés :

- *Membres du comité de quartier* : M. OCHOISKI, Mme PAUL, Mme PONSIGNON, M. ZOUBIR
- *Conseillers Municipaux de la Ville de Saint-Avold* : Mme BOUCHENGA

Absents :

- *Membres du comité de quartier* : M. JBAY K., M. JBAY M.

OBJET DE LA REUNION

Prise de connaissance, rappels de la charte des comités de quartier (CQ), élection du Président, Vice-président, secrétaire et secrétaire adjoint.

SYNTHESE

Rappel des principes de la charte des CQ :

M. HAYDINGER rappelle les principes fondamentaux de la charte des comités de quartier et souligne que le CQ :

- est créé sous l'impulsion de la municipalité afin de donner la parole aux habitants et permettre à chacun d'être acteur de son quartier et de sa ville.
- fait le lien entre les élus et les habitants.
- ne doit pas traiter de religion, de politique ni de problèmes de voisinage.
- n'a pas de pouvoir de décision, le conseil municipal reste seul compétent sur les projets de la commune. Le CQ est force de proposition.
- Les élus référents font le lien entre la ville et le CQ et s'assurent de la bonne entente entre les parties.

Organisation du CQ :

- Le CQ fonctionne sur le mode associatif mais n'est pas une association et n'a pas de statut juridique.

- Les élus référents et suppléants doivent être conviés aux réunions.
- L'invitation aux réunions doit parvenir 7 jours avant la date prévue.
- Au moins une réunion par trimestre doit-être organisée.
- La ville apportera une réponse écrite aux questions du CQ.

Budget, financement du CQ :

- Il n'y a pas de lignes budgétaires spécifiques pour les projets émanant du CQ.
- Après instruction des projets et validation par le conseil municipal les projets sont financés pour tout ou partie sur les budgets propres aux services municipaux concernés.
- La nature du projet conditionne son financement : il peut s'appuyer sur des fonds extérieurs (partenariat, ...)
- Le fond de participation aux habitants, FPH, est géré par le conseil citoyen et concerne uniquement certaines rues des quartiers.

Forces vives du quartier :

- Le recensement des acteurs du quartier permettrait une meilleure appréciation des forces vives du quartier.
- Le CIA est toujours en place. Il regroupe les associations locales. M. BERRAR en assure la présidence. La crise sanitaire empêche la tenue de son assemblée générale.
- Le pôle Prévention Spécialisée du CMSEA représenté sur le territoire par Mmes GUTHIER et MECHMECHE s'inscrit dans une politique d'action socio-éducative. Il s'adresse aux jeunes en difficulté sociale ou en rupture avec leur milieu et vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion sociale, professionnelle, à lutter contre le décrochage scolaire et à faciliter la promotion sociale des jeunes.
Le CMSEA informe que beaucoup de jeunes veulent être acteur sur le quartier. Certains participent à des actions bar le biais du CMSEA (ex : Atelier jeunes pour des projets citoyens).
Sa présence dans le comité est motivée par une volonté d'accompagnement dans les projets en lien avec leurs compétences.
- Des permanences des organismes sociaux vont être programmées au Foyer du Wenheck. D'autres lieux de permanences sont à l'étude. L'assurance maladie n'assure plus pour l'instant de permanences en ville, conséquence de la crise sanitaire.
- Un centre social géré par l'ASBH sous convention avec la Ville va prochainement ouvrir au Foyer du Wenheck et MPT.
- Le CQ souhaite connaître les tranches d'âge de la population du quartier.

Elections :

- Election du bureau doit respecter la parité.
- Les élus ne participent pas au vote.
- Les membres du CQ optent pour un seul Président et Vice-président pour l'ensemble du territoire Carrière-Wenheck. Le président et vice-président doivent habiter dans des quartiers distincts.
- Candidatures :
2 candidatures à la présidence : Mme PAUL et M. AITOUMGOUN
1 candidature à la vice-présidence : Mme Djamilia ACED
1 candidature au poste de secrétaire Mme Marie-Claire MULLER
1 candidature au poste de secrétaire adjoint : M. Driss ELMADYOUNI

- Ont été élus :

Président : M. Rachid AITOUMGOUN (14 voix/14)
Vice-présidente : Mme Djamila ACED (unanimité)
Secrétaire : Mme Marie-Claire MULLER (unanimité)
Secrétaire adjoint : M. Driss ELMADYOUNI (unanimité)

Communication :

- La ville propose une page dédiée au comité de quartier sur son site internet. (page test visible sur le site de la ville).
- Le CQ est encouragé à créer une adresse mail.
- Les services municipaux peuvent réaliser les affiches, flyers nécessaires à la communication du Comité de quartier.
- Le RL sera sollicité par la ville en partenariat avec le CQ pour l'annonce de la création du comité.

Problématiques du quartier et de la Ville soulignées :

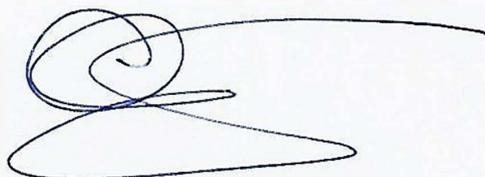
- Incivilité et insécurité.
- Problème de la propreté des rues. Les élus et le CMSEA informent que des poubelles seront prochainement installés. Le CMSEA fait de la sensibilisation au quotidien pour cette problématique (les jeunes ont des projets).
- Une pétition serait en cours pour le déplacement du city stade : problèmes liés au rassemblement des jeunes.
- Il est relevé un manquement du service état civil de la Ville concernant les demandes d'acte de naissance.
- M. HUFF s'interroge sur l'utilisation des parcs-mètres d'un point de vue sanitaire en période COVID.

La séance a été levée à 20h.

Le Président :



La secrétaire : M.C. MULLER



Visa :

Mme GUERIN, Elue référente du CQ
Mme NACIRI, Elue référente du CQ



Mme Naciri Edahbia

